

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 novembre 2014
(convocation du 21 novembre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick
M. MAMERE Noël à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h
Mme VERSEPUY Agnès à M. MANGON Jacques
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à partir de 11h
Mme WALRYCK Anne à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme KISS Andréa à Mme. BOST Christine
M. TURON Jean-Pierre à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h50
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BERNARD Maribel à partir de 12h20
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme BREZILLON Anne à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h10
M. DUBOS Gérard à M. DELLU Arnaud
M. FETOUEH Marik à M. ROBERT Fabien
M. GARRIGUES Guillaume à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h30
Mme JARDINE Martine à Mme FERREIRA Véronique
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice jusqu'à 10h25
M. LE ROUX Bernard à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine jusqu'à 12h puis à M. MARTIN Eric
Mme PEYRE Christine à Mme LEMAIRE Anne-Marie à partir de 12h
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck à partir de 12h30
M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à M. HURMIC Pierre à partir de 12h30
Mme TOURNEPICHE Anne-Marie à M. TOURNERIE Serge
M. TRIJOULET Thierry à M. HERITIE Michel à partir de 11h05

EXCUSES :

Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - Rue Léo Saignat - Versement d'une indemnité au profit de la SA d'HLM DOMOFRANCE pour la réalisation de travaux de clôture impactée par le projet d'alignement

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2013/0809 en date du 25 octobre 2013, le Conseil de Communauté a décidé l'acquisition d'une emprise de terrain nu, d'une contenance de 1 022 m² environ à détacher de la parcelle HV 119 appartenant à la SA d'HLM DOMOFRANCE et ce, pour le projet d'élargissement de la rue Léo Saignat à Bordeaux (ER 299 du PLU).

Le Conseil avait également autorisé la Communauté urbaine de Bordeaux à reconstituer les fonctionnalités impactées par le projet à savoir, la réalisation d'une clôture à la nouvelle limite de propriété constituée d'un muret de soubassement surmonté de panneaux rigides pour un coût estimé à 8 365 € HT.

Afin de permettre à la SA d'HLM DOMOFRANCE d'achever complètement les travaux de sa résidence et d'éviter ainsi l'installation d'une clôture provisoire, il convient de lui octroyer une indemnité de 8 825 € TTC dont 460 € de TVA correspondant au coût de cette clôture qui sera réalisée par cette société et non plus par la Communauté urbaine de Bordeaux. Il convient donc de rectifier en ce sens la délibération du 25 octobre 2013.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10
VU la délibération du Conseil de Communauté n°2013/0809 du 25 octobre 2013 transmis à la Préfecture de la Gironde le 5 novembre 2013.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

L'intérêt pour la Communauté urbaine de Bordeaux de laisser le soin à la SA d'HLM Domofrance de réaliser elle-même les travaux de clôture moyennant le versement d'une indemnité correspondant au coût estimé desdits travaux.

DECIDE

Article 1 : de modifier la délibération du 25 octobre 2013 et d'accorder au profit de la SA d'HLM DOMOFRANCE une indemnité de 8 825 € TTC dont 460 € de TVA à 5,50 % pour la reconstitution, à la nouvelle limite de propriété, de la clôture impactée par le projet d'alignement de la rue Léo Saignat à Bordeaux,

Article 2 : d'imputer ladite dépense au Chapitre 21 compte 2112 Fonction 822, opération 05P060O005, KD00 du budget principal de l'exercice en cours,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au versement de cette indemnité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Mme CHAZAL ne participe pas au vote
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 DÉCEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 10 DÉCEMBRE 2014

M. JACQUES MANGON